

L'hon. M. FOSTER: Quelle est l'opinion du ministre sur le commissaire suivant?

L'hon. M. GRAHAM: Sur tous les membres du bureau?

L'hon. M. FOSTER: Non, sur le commissaire suivant.

L'hon. M. GRAHAM: Je parle du président. J'estime que tous les commissaires possèdent les aptitudes voulues et font un travail excellent. Une partie des membres du bureau se trouve dans l'Ouest, l'autre travaille ici à Ottawa. Au cours de l'année dernière les décisions ont été démocratiques, pour ne rien dire de plus, mais le peuple en général les a approuvées. J'attends le retour de M. le commissaire en chef dans quelques jours pour discuter avec lui la question de remplir la vacance qui existe actuellement.

L'hon. M. FOSTER: Depuis combien de temps cette vacance a-t-elle été créée?

L'hon. M. GRAHAM: Depuis la mort de M. Greenway.

L'hon. M. FOSTER: Je suppose que la commission a toujours de l'ouvrage tout prêt pour elle?

L'hon. M. GRAHAM: Oui, les commissaires ont de la besogne en abondance, mais le commissaire en chef est un homme qui expédie le travail avec une rapidité inconnue d'un grand nombre de gens. C'est un travailleur invétéré, et il lui arrive souvent de décider sur-le-champ des cas qu'on n'aurait réglé qu'après des mois dans d'autres circonstances.

Il fait connaître sa décision avant que les intéressés quittent la salle d'audience. Je l'attends dans quelques jours, et je veux le consulter sur la nomination à faire. Si l'on doit remplir cette vacance, m'est avis qu'on devrait choisir un homme compétent de l'Ouest, qui connaisse l'état de choses qui existe dans cette partie du pays, et comme le commissaire en chef a parcouru l'Ouest où il a dû s'occuper de beaucoup de cas, il peut avoir en vue quelqu'un pour remplir cette vacance.

L'hon. M. FOSTER: Je comprends que le ministre va s'en rapporter surtout à la recommandation du commissaire en chef quant à celui qu'on devra choisir.

L'hon. M. GRAHAM: Je n'aimerais pas nommer pour faire partie de cette commission quelqu'un qui ne plairait pas au président. Je comprends que je dois consulter ce dernier, en pareil cas. Il possède des renseignements sur l'état de choses qui existe dans l'Ouest, et j'attendrai son retour pour le consulter avant de faire cette nomination.

L'hon. M. FOSTER: Le ministre a-t-il jamais songé à adopter le principes suivis par les anciens Romains, quand il s'agissait

M. G. P. GRAHAM.

de remplir une vacance, de permettre aux membres actuels de la commission de choisir celui qui doit remplir une vacance causée par décès ou autrement?

L'hon. M. GRAHAM: Je crains que cela ne ressemble à la pratique suivie dans le choix des conseillers municipaux, d'après laquelle c'est celui qui obtient ensuite le plus grand nombre de voix qui obtient la position. Il nous faut quelqu'un qui mérite d'occuper un siège dans ce bureau.

Mon honorable ami d'Elgin-est (M. Marshall) m'a demandé de lui indiquer le nombre d'inspecteurs. Il y a un inspecteur et trois sous-inspecteurs pour les accidents, plus un inspecteur pour l'expédition.

M. LANCASTER: On m'informe que les commissaires éprouvent beaucoup d'ennuis du fait qu'ils n'ont qu'un seul wagon spécial. Je voudrais conseiller au Gouvernement de prendre tous les moyens nécessaires pour faciliter au bureau l'accomplissement de son travail. On me dit que lors d'un récent voyage dans l'Ontario, quelques commissaires ont éprouvé des embarras et des retards parce qu'ils n'avaient pas de wagon pour transporter leurs commis, leurs sténographes, leurs bagages, etc., vu que les autres commissaires se trouvaient dans l'Ouest et qu'ils avaient le seul wagon officiel appartenant à la commission et servant au transport du personnel et à celui des bagages spéciaux indispensables. Les commissaires ont besoin d'ingénieurs, de sténographes et d'autres fonctionnaires pour accomplir leur tâche.

On peut aisément comprendre que lorsqu'ils voyagent, ils peuvent épargner beaucoup de temps et expédier leur travail, s'ils ont leur wagon particulier, ce qu'ils ne sauraient faire s'il leur faut voyager dans des wagons et en la façon ordinaire. Je crois que le pays économiserait si l'on fournissait ce wagon aux commissaires. Il est peut-être juste pour moi qui siège à la gauche, de dire que cette dépense serait raisonnable, qu'elle servirait à l'expédition plus rapide des affaires publiques. Si les commissaires avaient ce wagon à leur disposition, ils pourraient amener avec eux leurs fonctionnaires et expédier leur travail tout en voyageant, ce qui serait au grand avantage du pays. Le ministre se propose-t-il de mettre un wagon à la disposition de l'autre division de la commission? La nécessité de fournir ce wagon officiel à ces commissaires mérite l'examen.

L'hon. M. GRAHAM: J'allais dire que je suis surpris, mais non, parce que mon honorable ami (M. Lancaster) est un homme d'un jugement sain; cependant, cela m'amuse un peu d'entendre quelqu'un suggérer l'achat d'autres wagons officiels.

M. LANCASTER: Mais dans ce cas-ci, il s'agit de l'intérêt public.